



**TOUTE
LA DIFFERENCE**

ASF

La vérité, et rien d'autre

ILS ONT OSÉ !

UNE RÉCENTE PUBLICATION SYNDICALE, EN DATE DU 19 JUILLET 2016, ATTRIBUE À LA CFDT DES MANIGANCES POUR ESSAYER DE S'ACCAPARER CERTAINS ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION QUE CE SYNDICAT AURAIT SOI-DISANT OBTENUS. SANS SOMBRER DANS UNE POLÉMIQUE QUI N'A AUCUN SENS, CAR CE N'EST PAS CE QU'ATTENDENT LES SALARIÉS, LA CFDT VA TOUTEFOIS RÉTABLIR CERTAINES VÉRITÉS, DE MANIÈRE FACTUELLE.

① 21 JOURS DE CONGÉS

AFFIRMATION → L'organisation syndicale FO (puisque c'est d'elle qu'il s'agit) déclare avoir demandé à la direction le 6 juillet 2016 d'accorder 21 jours de congés pendant la période juillet/août. Elle ajoute que la CFDT n'aurait pas fait de demande de ce type...

LES FAITS → La CFDT dans des courriers envoyés aux directions régionales pour les négociations sur les Saisons revendique clairement les **21 jours de congés pendant les mois de juillet/août. Et nos premières demandes ont été envoyées dès le 14 juin 2016, soit 5 semaines avant la demande de FO !**

Désolé d'avoir continué à œuvrer en faveur des salariés !

② POURCENTAGE DE GRÉVISTES

AFFIRMATION → Cette même organisation syndicale se demande comment la CFDT a-t-elle pu avoir connaissance du pourcentage de salariés grévistes lors du mouvement du chassé-croisé 2015...

LES FAITS → C'est tout simple. Cette information a été donnée par la DRH en personne lors de la séance plénière du CCE du 9 décembre 2015 (20% de grévistes). Nous renvoyons chacun au PV officiel de cette réunion, approuvé par les élus FO/CGT/UNSA et CGC.

LES FAITS, RIEN QUE LES FAITS

③ POURCENTAGE DE GRÉVISTES...suite

AFFIRMATION → Ce syndicat nous accuse de nous satisfaire du pourcentage de grévistes ...

LES FAITS → La CFDT est trop respectueuse du droit de grève pour se satisfaire ou commenter le résultat de ce mouvement. Par contre, la CFDT n'a eu de cesse de parler également des 80% de salariés qui ont choisi de ne pas faire grève. **ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE OUBLIÉS !**

La CFDT ne comprend pas l'objectif de ce tract - qui en l'état pourrait s'apparenter à de la diffamation - qui dénigre notre action, et par ricochet celle de tous les syndicats, en colportant des contre-vérités. Loin de toute posture ou soi-disant calcul électoraliste, la CFDT a, depuis le chassé-croisé 2015, continué à agir par de multiples moyens (courriers au directeur

général, à la DRH, aux directeurs régionaux, tracts, interventions dans toutes les instances...) pour faire avancer tous ces sujets, et notamment l'emploi où nous avons été force de propositions. **En effet, comment oublier que tous les engagements du directeur général en juillet 2015 étaient concrets, et pouvaient s'appliquer dès cette année ? Que de temps perdu pour les salariés !**

Pour la CFDT, cette malheureuse initiative s'apparente plus à un rideau de fumée visant à masquer tout ce qui s'est passé il y a un an. Quoi qu'il en soit, et n'en déplaise à certains, la CFDT continuera à agir en faveur des salariés dont nous détenons, TOUS, la légitimité. **Et tant mieux si d'autres nous rejoignent...Bienvenue camarades !**